

# L'éthique dentaire : Notre avenir repose sur des comités d'éducation et de déontologie

• Barry Schwartz, DDS •

© J Can Dent Assoc 2004; 70(2):85-6

L'éthique devient rapidement l'un des principaux sujets abordés dans les journaux. Il s'écoule très peu de semaines sans que les manchettes ne parlent d'un cas de manquement aux principes de déontologie dans le milieu des affaires ou de la dernière crise gouvernementale sur laquelle doit enquêter un ombudsman chargé des questions déontologiques ou un comité de déontologie. Chaque semaine, le *Globe and Mail* nous présente des dilemmes moraux interactifs en raison de l'intérêt accru des lecteurs.

Les cas de conflits d'intérêts abondent dans les ministères et à tous les paliers du gouvernement. Le premier ministre a tenté de désamorcer des situations épineuses en nommant un conseiller en éthique, Howard Wilson, qui relève directement du PM et non de la Chambre des communes. Des articles comme celui ayant pour titre *Rubber Stamps Aren't in the Ethics Tool Kit*<sup>1</sup> sont un exemple du mépris du public à l'égard de ce type d'approche axée sur le maintien des distances. Depuis 1994, le conseiller en éthique approuve sans discussion presque tous les agissements des libéraux les qualifiant d'«éthiques», même dans les situations de manquement évident aux règles. Selon le coordonnateur de Démocratie en surveillance, Duff Conacher, un conseiller en éthique doit être entièrement indépendant et avoir le pouvoir de faire appliquer les règles sans échappatoire possible.

La déontologie des affaires a été ébranlée par les scandales Enron et WorldCom. Martha Stewart, symbole du mode de vie américain, est reliée à une affaire de délit d'initié. La confiance du public dans les institutions a été durement éprouvée suite à la destruction de documents compromettants par le géant de la vérification comptable Arthur Andersen LLP.

La dentisterie fait également l'objet d'un examen minutieux accru de la part du public. Un article du magazine *Reader's Digest* intitulé *How Honest is Your Dentist?*<sup>2</sup> a semé le doute auprès de la population nationale quant à l'éthique au sein de la profession dentaire. On invite les patients à s'interroger sur les raisons qui motivent leur dentiste à leur recommander un traitement. Un autre publié dans le *National Post*, intitulé *Dentists' Fraud Growing*<sup>3</sup>, a relancé le débat concernant le comportement éthique des dentistes. Pour ajouter de la

crédibilité et susciter un sentiment de crainte chez le public, l'auteur a puisé ses renseignements auprès d'un ancien président du Collège royal des chirurgiens dentistes de l'Ontario (CRCDO). La CBC a présenté une émission aux heures de grande écoute, intitulée *Dental Boot Kamp*<sup>4</sup>. On y mettait en garde des patients contre les stratagèmes publicitaires qu'utilisent les dentistes pour leur vendre des traitements apparemment inutiles.

Les dirigeants des associations dentaires n'ont pas tardé à réagir sévèrement, mais leur réaction suffit-elle à rétablir pleinement la confiance du public dans notre profession? La médecine a fait face à des situations semblables et a su réagir efficacement aux jugements de valeur contradictoires, à la réduction des coûts, aux conflits d'intérêts, à la restructuration et aux préoccupations des patients, en mettant sur pied un réseau de comités de déontologie en harmonie avec des centres de bioéthique. Dans le cadre de ce modèle, les institutions peuvent tirer une leçon des problèmes vécus par d'autres, en élaborant des stratégies et des politiques visant à promouvoir les principes qui sont importants pour les patients comme pour leurs fournisseurs de soins. Ce modèle contourne les voies normalement impénétrables et permet d'atténuer les inquiétudes des patients grâce à sa transparence.

Comment la dentisterie réagit-elle aux dilemmes éthiques auxquels elle fait face? Les facultés de médecine dentaire se trouvent devant une énigme. Beaucoup reconnaissent la nécessité d'améliorer l'enseignement en matière d'éthique. Cependant, la formation restreinte de leur personnel ne le leur permet pas.

Pour réagir efficacement aux dilemmes éthiques qui touchent la profession dentaire, nous devons enseigner l'éthique à nos étudiants de premier cycle au même titre que les autres matières. Pour atteindre cet objectif, nous devrions établir une chaire d'éthique dans les 10 facultés de médecine dentaire du Canada. Cinq d'entre elles ont constitué des comités de déontologie, bien que 2 traitent uniquement des questions liées à la recherche. Par conséquent, 3 facultés n'ont aucun comité chargé des dilemmes éthiques concernant des traitements et des soins prodigués aux patients<sup>5</sup>. Afin de pouvoir enseigner l'éthique aux étudiants diplômés, nous

devons mettre en place un système permettant aux dentistes de poursuivre leur formation dans les centres de bioéthique actuellement présents dans la plupart des universités offrant des programmes de médecine et de médecine dentaire.

Dans le milieu universitaire, les dentistes qui possèdent une expérience clinique réelle des situations complexes reliées à la pratique privée peuvent obtenir la formation nécessaire pour enseigner l'éthique aux étudiants de médecine dentaire. L'expérience qu'ils ont acquise sur place les aiderait dans leur enseignement théorique et pratique des principes d'éthique, ce qui aurait un impact plus grand et plus durable sur les étudiants.

La formation de comités de déontologie est née de la nécessité de faire de notre image professionnelle notre première priorité, toujours en tenant compte bien sûr des droits et des besoins de nos patients. Selon une enquête menée par le CRCDO en mai 2001<sup>6</sup>, les dentistes considèrent l'éthique comme la question la plus importante à leurs yeux. En suivant l'exemple d'autres professions de la santé qui offrent une formation en bioéthique et d'autres solutions, nous pourrions faire face aux défis que nous réserve notre profession. Je crois que lorsque nous accorderons à l'éthique la même priorité qu'à d'autres éléments de la dentisterie clinique, nous pourrions donner à nos étudiants les directives et les bases dont ils auront besoin pour préserver la confiance du public envers les dentistes. ➤

## Références

1. Conacher D. Rubber stamps aren't in the ethics toolkit. *The Globe and Mail* 2003 Feb 28. Comment, page A15, Metro Section.
2. Ecenbarger W. How honest is your dentist? *Reader's Digest*; Feb 1997. p. 50-6.
3. Blackwell T. Dentists' fraud growing. *National Post* 2002 Sept 27. Canada Section A4.
4. Walsh P. Dental Boot Kamp. *CBC Disclosure*. Feb 18, 2003.
5. Schwartz B. Dental ethics survey questionnaire to all Canadian dental schools. December 2002.
6. RCDSO. *Dispatch* Jan/Feb 2002. p 12-3.



*Le Dr Schwartz écrit une série d'articles liés à l'éthique pour la revue Ontario Dentist, ainsi que des dilemmes éthiques pour le Globe and Mail. Il est professeur adjoint d'administration du cabinet à la Faculté de médecine dentaire de l'Université Western Ontario. Il est agréé en règlement extrajudiciaire des différends et offre des services de consultation aux dentistes. Il travaille actuellement sur sa MHS en bioéthique au Centre conjoint de bioéthique, Université de Toronto. Le Dr Schwartz préside également le Comité directeur du plan pluriannuel des soins de santé prolongés pour le Conseil de santé du district de Simcoe-York, ainsi que le groupe de travail de l'Association dentaire de l'Ontario chargé d'examiner les directives sur le conflit d'intérêt.*

*Écrire au : Dr Barry Schwartz, 14, ch. Ravencliffe, Thornhill ON L3T 5N8. Courriel : barry.schwartz@utoronto.ca.*

*Les vues exprimées sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les opinions et les politiques officielles de l'Association dentaire canadienne.*